

prévention

infos

décembre 1999 / n°1

Bulletin de liaison des préventeurs du CNRS

Santé
Sécurité
Environnement

éditorial

Nous avons le plaisir de vous présenter « Prévention infos », bulletin de liaison des préventeurs du CNRS. « Prévention infos » exprime la démarche commune d'acteurs complémentaires, ingénieurs et médecins, formant une équipe pluridisciplinaire, mobilisée pour un même objectif : la santé, la sécurité, le bien-être des personnels travaillant dans nos unités et la préservation de leur environnement. « Prévention infos » a pour vocation de fournir des informations pratiques : retours d'expérience, guides de bonnes pratiques, questions d'actualité, actions en cours, ... Il est destiné à tous les préventeurs : professionnels de la sécurité et de la santé, ACMO, membres des comités d'hygiène et de sécurité, ... et plus largement à tous les agents de notre organisme. Vous êtes cordialement invités à contribuer à cette réalisation commune en nous faisant part de vos critiques, suggestions, expériences et de toute information que vous souhaiteriez voir partagée.

Madeleine KARLI,
médecin - coordonnateur
national

Jean VINIT,
inspecteur général
d'hygiène et de sécurité

Retour d'expériences

La démarche de tout préventeur : inspecteur d'hygiène et de sécurité, ACMO, médecin de prévention, vise à évaluer les risques pour mieux les maîtriser.

Les nombreux efforts de prévention, menés par notre établissement depuis 30 ans, ont permis des progrès sensibles. Cependant, des accidents se produisent toujours dont certains se révèlent graves tant au niveau des dommages corporels que des destructions de biens. Des maladies liées au travail surviennent et des atteintes environnementales sont parfois constatées.

Les incidents, encore plus nombreux font quelquefois frémir.

L'analyse de tous les accidents et incidents se produisant dans nos unités, puis la définition, la mise en œuvre et le suivi d'actions concrètes de prévention doivent constituer pour nous tous un projet majeur pour les années à venir.

Dans cet esprit, notre bulletin de liaison comportera toujours une rubrique « retour d'expérience » dans laquelle les accidents ou incidents les plus graves ou les plus significatifs seront analysés et des mesures préventives proposées.

Le Web, via intranet, doit permettre de compléter et d'enrichir les informations sur ce sujet.

Mais notre objectif ultime est bien une analyse systématique de tous les

accidents et incidents.

Nous avons le projet de réaliser dans un premier temps une expérience pilote dans une délégation régionale (Languedoc-Roussillon). Un groupe comprenant des inspecteurs d'hygiène et de sécurité et des ACMO a entrepris d'élaborer des outils et méthodes de travail.

La réussite de cette opération, essentielle pour la prévention des accidents et des maladies professionnelles n'est possible qu'avec l'engagement de tous.

C'est au prix de cet effort collectif que nous pourrons donner une nouvelle dimension à notre politique de sécurité, santé et de protection de l'environnement.

sommaire

> Editorial	1
> Retour d'expériences	1
> Accidents de services et maladies professionnelles bilan 1998	2-3
> C'est arrivé en 1999	
• Un cas de légionellose	3
• Explosion d'un autoclave	3-4
> Coopération CNRS-Universités	4
> «Les cahiers de prévention»	4
> Ultime mobilisation contre le bogue	5
> Réglementation interne 1999	5
> Les préventeurs au CNRS	6

Accidents de service et maladies professionnelles : le bilan 1998

(des personnels titulaires du CNRS)

Accidents de service

522 accidents ont été déclarés. 202 de ces accidents ont entraîné 6559 jours d'arrêt

- > Accidents survenus pendant le travail: 319
- > Accidents survenus en mission: 40
- > Accidents survenus au cours du trajet: 150

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont des indicateurs normalisés. Le taux de fréquence est le rapport du nombre d'accidents avec arrêt au nombre total d'heures travaillées (produit de l'effectif par le temps de travail annuel).

Le taux de gravité est le rapport du nombre de jours d'arrêt au nombre total d'heures travaillées.

Pour 1998:

- > Le taux de fréquence est de 2,35 (3,30 en 1997)
- > Le taux de gravité est de 0,061 (0,067 en 1997)

L'année 1998 se caractérise par une diminution sensible du taux de fréquence (constante depuis 20 ans) et une certaine stabilité du taux de gravité.

Les chutes constituent une cause importante d'accidents graves: chutes de plain pied, chutes dans les escaliers, chutes d'escabeaux,...

> Signalez aux responsables de l'entretien les sols dégradés (allées de circulation, nez de marches, seuils de portes,...)

> Tenez la rampe des escaliers,

> Attention aux sols glissants après nettoyage ou par mauvais temps, à un éclairage insuffisant, aux mobiliers abandonnés dans les circulations, aux câbles d'alimentation électrique « traînant » au sol, aux ports de charges encombrantes réduisant la visibilité,...

Les manutentions constituent la deuxième cause d'accidents.

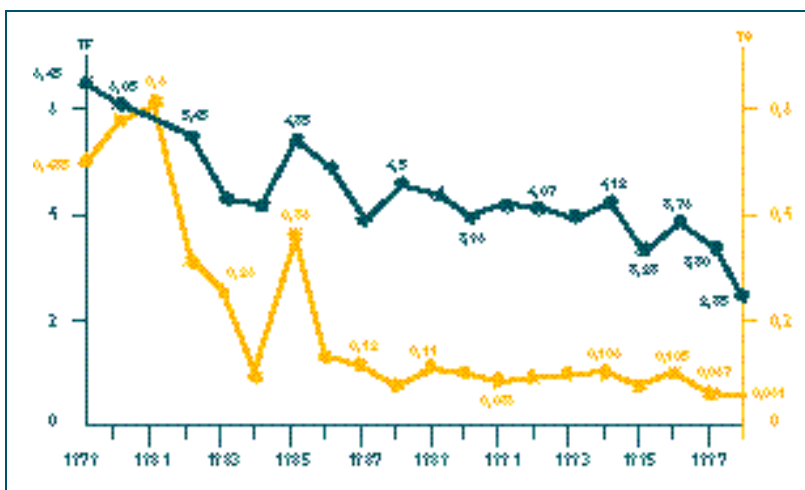
> Un renforcement de l'information sur les gestes et postures recommandés doit être envisagé (contactez votre inspecteur d'hygiène et de sécurité ou votre médecin de prévention).

Les mains sont le siège des blessures les plus nombreuses et les plus graves.

> Portez des gants résistants pour les manutentions d'objets coupants,

> Attention à la manipulation de la verrerie ébréchée,...

Evolution des taux de fréquence et de gravité au cours des vingt dernières années



Maladies professionnelles

Treize maladies professionnelles ont été déclarées en 1998 :

- > 5 affections consécutives à l'inhalation des poussières d'amiante
- > 2 affections provoquées par les bruits lésionnels
- > 2 affections respiratoires de mécanisme allergique
- > 2 affections allergiques provoquées par le latex
- > 1 infection due aux amibes
- > 1 dégénérescence maculaire provoquée par une exposition aux UV

Depuis 1995, parmi les maladies professionnelles déclarées, les affections imputables à l'amiante sont les plus nombreuses.

- > La prévention de ce risque majeur doit constituer pour notre organisme un objectif prioritaire.

C'est arrivé en 1999

A propos d'un cas de légionellose

Un cas de légionellose grave a été récemment déclaré en maladie professionnelle au CNRS au terme d'une mission dans un établissement extérieur où une autre personne a été contaminée.

La légionellose est une infection provoquée par une bactérie vivant dans l'eau, en particulier dans les réseaux d'eau chaude sanitaire ou dans les systèmes de climatisation. L'homme s'infecte en inhalant un aérosol d'eau contaminée. Il n'y a pas de contamination inter humaine.

La maladie est une pneumopathie sévère nécessitant l'hospitalisation. Le diagnostic précis exige la pratique d'examens de laboratoire.

> Les cas doivent être obligatoirement déclarés par le médecin à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS).

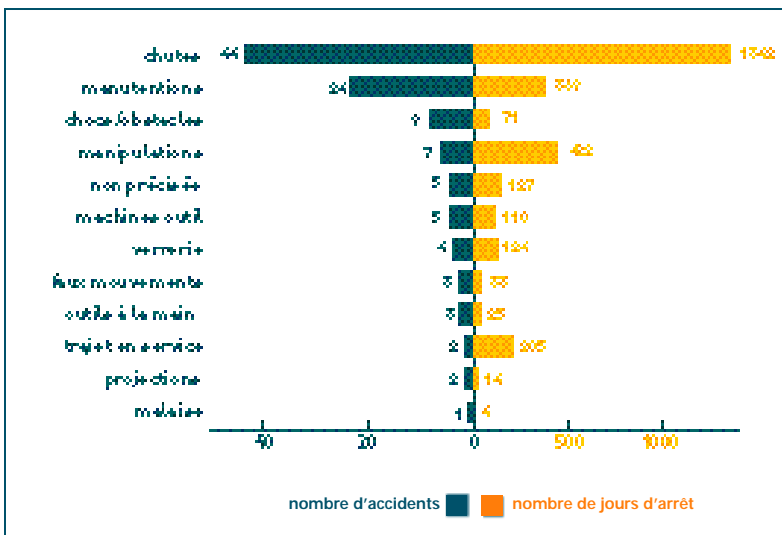
> Les mesures à prendre dans les établissements recevant du public sont précisées dans des circulaires de la Direction Générale de la Santé (circulaire DGS n°98/771 du 31 décembre 1998).

> Les mesures de prévention sont détaillées dans la circulaire du 24 avril 1997 (désinfection des circuits d'eau chaude sanitaire et des systèmes de climatisation et de réfrigération).

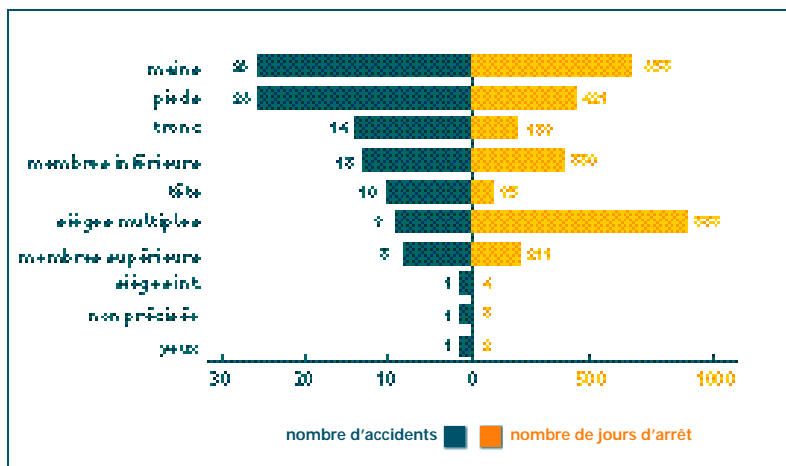
Explosion d'un autoclave

Lors d'une réaction de combustion dans un autoclave, une explosion s'est produite, provoquant la projection du couvercle du réacteur. L'autoclave n'était pas protégé par un blindage.

Accidents de services avec arrêt. Répartition par cause.



Accidents de service avec arrêt. Répartition par siège de lésion.



Cette explosion n'a provoqué que des dégâts matériels car par chance, au moment de cet incident, il n'y avait personne dans le laboratoire.

Cette explosion est sans doute due à une surpression brutale de l'autoclave.

Alors que dans les conditions normales la combustion est progressive, le jour de l'accident, la réaction chimique a probablement tardé à démarrer, provoquant une augmentation de la température des réactifs qui a engendré une surpression, nettement supérieure à la pression de tarage de la soupape de sécurité de l'autoclave. La soupape de sécurité, de section insuffisante, n'a pas permis une chute de pression suffisamment rapide dans l'autoclave.

L'autoclave avait servi pour la combustion de plusieurs échantillons différents, des impuretés ont pu modifier la cinétique de la réaction chimique.

L'autoclave n'était pas assujéti à la réglementation des appareils sous pression de gaz.

Pour prévenir les accidents de ce type :

- > Équiper le réacteur d'une soupape de sécurité ou d'un disque de rupture convenablement tarés et de section suffisante,
- > Installer un blindage autour de l'autoclave,
- > Utiliser un autoclave pour chaque type de combustion de manière, à éviter la présence d'impuretés,
- > Demander à un organisme agréé d'effectuer une étude afin de déterminer la pression de tarage de la soupape de sécurité ainsi que les caractéristiques du blindage de protection de l'autoclave,
- > Revoir le processus réactionnel pour éviter un emballement de la cinétique de réaction.

**Prévention infos
est sur le Web**

<http://www.sg.cnrs/ighs>



Coopération CNRS-Universités

Un groupe de travail mixte CNRS-Universités a proposé, en complément à l'annexe du contrat quadriennal fixant les dispositions générales applicables aux UMR, **une convention particulière concernant l'hygiène et la sécurité**. Cette convention qui a pour but de coordonner les politiques d'hygiène et de sécurité des partenaires, précise notamment le rôle des acteurs de la prévention : ACMO, CHS, inspecteur d'hygiène et de sécurité. Ce même groupe assurera désormais le suivi de la mise en œuvre de cette convention.



« Les cahiers de prévention »

Des groupes constitués d'inspecteurs d'hygiène et de sécurité, de médecins de prévention, d'ACMO... préparent divers documents guides sur les bonnes pratiques de sécurité. Ces documents, constituant **« les cahiers de prévention »**, seront largement diffusés dans les unités.

A paraître prochainement, les cahiers de prévention relatifs aux risques : **amiante, radioactif, biologique, chimique** («fiches flash sécurité» pour les produits chimiques).

Piles...n'en jetez plus
Le 2ème décret n° 99-374 sur la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs usagés est paru dans les J.O. du 16 Mai 1999.

> Dans l'immédiat l'obligation de collecte et de recyclage porte sur les seuls accumulateurs .
> Les piles salines et alcalines restent exclues jusqu'en 2001.

Un stock de piles ou d'accumulateurs à éliminer ?

Jeannine MICHAUX • SCRA

11/17 Rue Hamelin
75116 PARIS
Tél : 01.56.28.92.51
Fax : 01.56.28.92.55

Fin de vie ...

Des tubes cathodiques.
Naissance d'une usine de recyclage des tubes cathodiques, opérationnelle au cours du 1er semestre 2000 et localisé en Ile de France.

Contact : Michel COMPERAT

Thomson-Multimédia
Tél : 01.41.86.51.92
Fax : 01.41.86.56.17

Des produits électriques et électroniques

Naissance de la société VALDELEC spécialisée dans

le désassemblage de produits électriques et électroniques en fin de vie. De nombreux matériels concernés

> Informatique : micro-ordinateurs, gros et

moyens systèmes informatiques,

> Outils bureautiques : téléphones, fax, photocopieurs et imprimantes,

> Instrumentations : télécommandes, automates, appareils de mesure...etc.

Contacts :

• Brigitte LE FAUCHEUR
(Zone France Nord)

Tél: 01.30.24.43.85

• Gilles VINCENT
(Zone France Sud)

Tél: 04.79.96.41.03

• Laurent MAGNIN
(Zone Pays de Savoie)

Tél: 04.79.96.41.03

Formations

Formation des personnes

compétentes en radio protection
CNRS-Formation

Institut de Physique Nucléaire
de Lyon

Tronc commun : du 9 au 13/10/200

Contact : André BRENDEL

• Tél : 04 72 44 56 07

Formation des ACOMO

Délégation Régionale de Lyon

27,28,29 mars

et 3,4,5 mai 2000

Contact : André BRENDEL

• Tél : 04 72 44 56 07

Ultime mobilisation contre le bogue

A quelques jours du passage à l'an 2000, nous devons procéder aux derniers contrôles des équipements, à l'ultime actualisation des procédures et à la vérification des consignes de sécurité avec comme priorité n°1: la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et la continuité des services vitaux.

Le comité de pilotage An 2000, sous la responsabilité de Christian Michau, a réalisé une plaquette intitulée «**Précautions pour le passage à l'an 2000 au CNRS**». Cette plaquette, accompagnée d'une note du Directeur Général a été largement diffusée dans toutes les unités et services.

Contacts utiles :

> Informations sur le web :
<http://www.an2000.cnrs.fr>

> **En cas d'événement grave pendant la période du 31 décembre au 3 janvier :**

• messagerie : urgence2000@cnrs-dir.fr

• téléphone : 01 44 96 40 05
ou 01 45 20 02 51

Réglementation interne 1999

• Instruction n° 980002IGHS du 3 décembre 1998 (BO n° 3, mars 1999) relative à la réglementation de la plongée subaquatique scientifique.

• Décision n°998432DCAJ du 8 février 1999 (BO n° 4, avril 1999) de création de comités d'hygiène et de sécurité au CNRS.

• Décision n° 998786DCAJ du 18 juin 1999 BO n° 8, août - septembre 1999) de création d'un comité d'évaluation dans les structures opérationnelles de recherche.

• Instruction n° 980001IGHS du 27 juillet 1999 (BO n° 8, août - septembre 1999) relative à la prise en compte de la sécurité dans le domaine immobilier au CNRS.

Meilleurs vœux pour l'année 2000

Congrès...Colloques... Réunions

XVIIèmes Journées ADHYS
(Association pour le
Développement de l'Hygiène
et la Sécurité dans les établis-
sements d'enseignement
supérieur
et de recherche)

> Les risques biologiques
et leur prévention

24 et 25 janvier 2000 • Paris •
CNRS • 3, rue Michel-Ange •
Paris 16ème

Contact :

Marie-Ange JACQUET, inspec-
teur régional d'hygiène et
sécurité

Délégation régionale Paris A
Tél : 01.49.60.40.33

Mél : jacquet@dr1.cnrs.fr

18ème colloque du Comité
Chimie de l'AISS

> Maîtrise du risque dans l'em-
ploi des agents biologiques

25 et 26 mai 2000 • Francfort
Contact:Tél : 0 62 21/52 34 98

26ème congrès de médecine
ne
du travail

> Le risque cancérogène : du
repérage à la surveillance
médicale.

> L'aménagement et la réduc-
tion du temps de travail :
impact sur la santé.

6 au 9 juin 2000 • Lille

Contact :

Institut de médecine du travail
Tél : 03.20.44.55.94

Mél :

congres.medtrav@wanadoo.fr

Les préventeurs au CNRS

- > 20 inspecteurs d'hygiène et de sécurité couvrant toutes les délégations et instituts nationaux et coordonnés au niveau national par un service d'inspection générale
- > 3 chargés de mission hygiène et sécurité (auprès des départements scientifiques ou de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité)
- > 81 médecins de prévention (à temps partiel) dont :
 - 35 du CNRS
 - 26 de l'enseignement supérieur
 - 20 des services inter-entreprises coordonnés au niveau national par un médecin-coordonnateur
- > 44 infirmières dont :
 - 23 du CNRS
 - 21 des établissements partenaires
- > 850 ACMO
- > 1 comité d'hygiène et de sécurité national
- > 1 comité spécial d'hygiène et de sécurité dans chaque délégation et dans chaque institut national
- > 100 comités d'hygiène et de sécurité d'unités
- > Des personnes compétentes en radioprotection, des secouristes ,...

« Prévention infos »

Inspection générale d'hygiène
et de sécurité du CNRS

3, rue Michel-Ange • 75794 Paris
Cedex 16

Tél. 01 44 96 40 40

ighs@cnrs-dir.fr

<http://www.sg.cnrs/ighs>

Directeur de la publication
Jean Vinit

Ont contribué à ce numéro :
André Brendel, Ellen Dossier,
Gérard Hecker, Anh Van Hoang,
Madeleine Karli, Valérie Roustan,
Jean Vinit

Réalisation

Médiatonique/C'est inoui